

Avis de conclusion d'un contrat de cession

Monsieur Alain ANZIANI, Maire de Mérignac, Président de Bordeaux Métropole certifie que :

L'acte de cession à titre gratuit conclu par la commune de Mérignac au bénéfice de Bordeaux Métropole des parcelles communales cadastrées BH 112 et BH 113 sises 25 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac d'une contenance respective de 2ha 00a 00ca et 0ha 01a 07 ca en vue de la construction du futur Stade Nautique Métropolitain, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février a été signé le 15 février 2021

A été publié ce jour et qu'il est mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- A la mairie, située en l'Hôtel de ville, Direction des Affaires Juridiques (contact : M. François GARAUD / Mme Nathalie SOUC)
- Sur le site internet de la Collectivité : www.merignac.com

Il fera par ailleurs l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratif de février 2021, ainsi qu'au registre des hypothèques.

Ce contrat peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter d'aujourd'hui.

Avis affiché ce jour sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Fait à Mérignac, le 16 février 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the right.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole